

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

PAPI COMPLET DU BASSIN VERSANT DU BUËCH

2027 - 2032



GLOSSAIRE

SMIGIBA : Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

GEMAPI : Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations

PAPI : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations. Outil contractuel permettant la mise en œuvre d'actions sur le territoire pour la réduction du risque inondation.

Système d'endiguements : Ensemble d'ouvrages contribuant à la protection contre les inondations d'une zone à enjeux

Crue centennale : Une crue centennale est une crue exceptionnelle qui statistiquement, a un risque sur cent d'intervenir chaque année. La crue décennale, un peu plus faible, a quant à elle un risque sur dix de se produire chaque année.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

PCS : Plan communal de sauvegarde

PiCS : Plan intercommunal de sauvegarde

PPRN : Plan de prévention des risques naturels

AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

SPC : Service de Prévision des Crues, service de la DREAL en charge du suivi et de la prévision sur les cours d'eau surveillés par l'Etat

RTM : service Restauration des Terrains de Montagne de l'Office National des Forêts (ONF) spécialisé dans les risques naturels et le reboisement

EPTB : Etablissement public territorial de bassin : syndicat créé en vue de faciliter à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques, la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que la préservation, la gestion de la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (L213-12 du code de l'environnement)

SOMMAIRE

- 1 La genèse du PAPI
- 2 Le SMIGIBA porteur à taille de bassin
- 3 Fédérer pour réussir : les clés du projet collaboratif
- 4 L'eau, trait d'union du territoire
- 5 Comprendre le Buëch : une rivière en mouvement
- 6 Avant le PAPI : un déficit de culture du risque
- 7 Synthèse des objectifs du PAPI d'intention
- 8 Une stratégie d'action née du dialogue
- 9 Synthèse du programme d'actions et imbrication avec le contrat de rivière



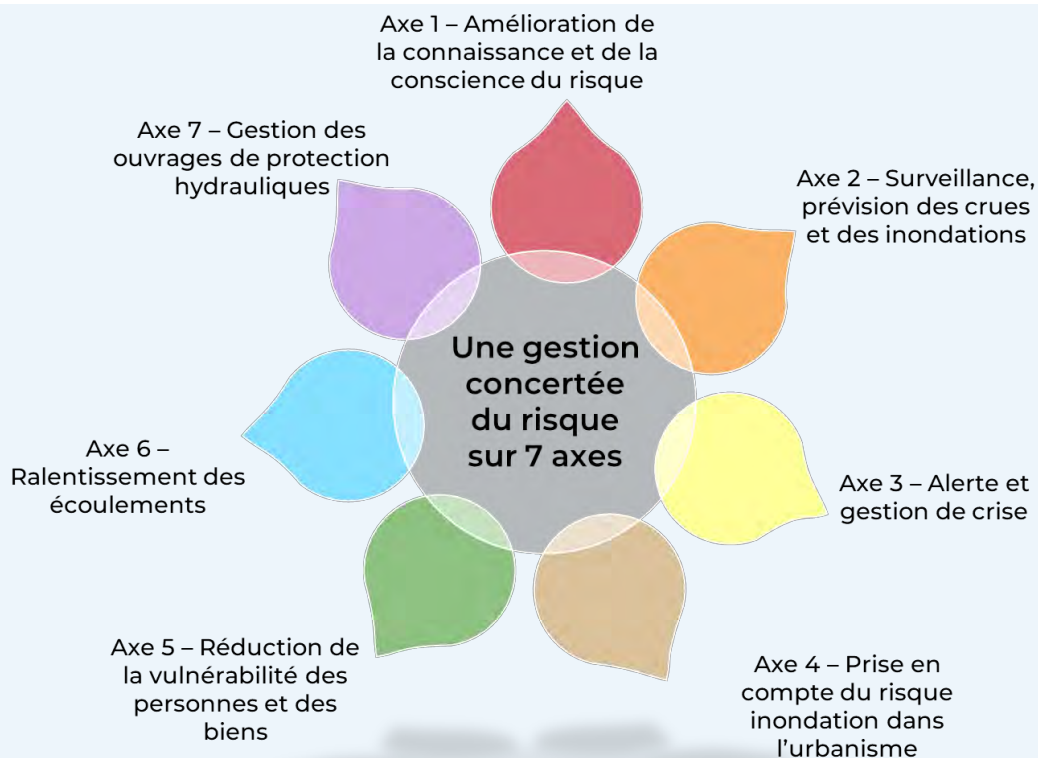
LA GENÈSE DU PAPI



QU'EST-CE QU'UN PAPI ?

Mis en œuvre depuis 2002, le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités afin de favoriser une gestion équilibrée du risque inondation sur les territoires. Ce dispositif est construit autour de 7 axes thématiques - hormis l'axe transversal d'animation de la démarche - qui prévoient la

réalisation d'opérations et de travaux concourant à la prévention du risque inondation. Ces axes thématiques structurent de manière cohérente et concertée la prévention des risques d'inondation. L'objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.



**ÉTUDIER POUR MIEUX RÉALISER : LE PAPI D'INTENTION,
FONDATION DU PAPI COMPLET**



L'une des principales caractéristiques du bassin versant du Buëch est le bon état environnemental de ses milieux aquatiques. Cette vallée dispose d'une richesse écologique remarquable en lien étroit avec le fonctionnement en tresses de ses rivières à fort transit sédimentaire. Ce type de cours d'eau, en voie de disparition dans les Alpes françaises, présente un fonctionnement imprévisible aux conséquences potentiellement très impactantes pour les enjeux humains.

Les cours d'eau en tresses développent des crues puissantes provoquant inondations et érosions. Ce sont donc ces deux risques qui ont été au centre des études du PAPI d'intention mené par le SMIGIBA entre 2018 et 2024.

Si le territoire présente une très faible densité de population, il n'en reste pas moins que les enjeux de la vallée liés au Buëch et aux cours d'eau sont très importants. En effet, de nombreux villages sont traversés par le Buëch ou ses affluents et l'agriculture, activité économique structurante du territoire, cohabite avec les milieux aquatiques.

Des travaux ponctuels ont pu être réalisés après chaque événement hydraulique par les communes ou le SMIGIBA par le passé, la vallée n'étant pas dotée de programme visant spécifiquement à s'intéresser aux risques naturels.



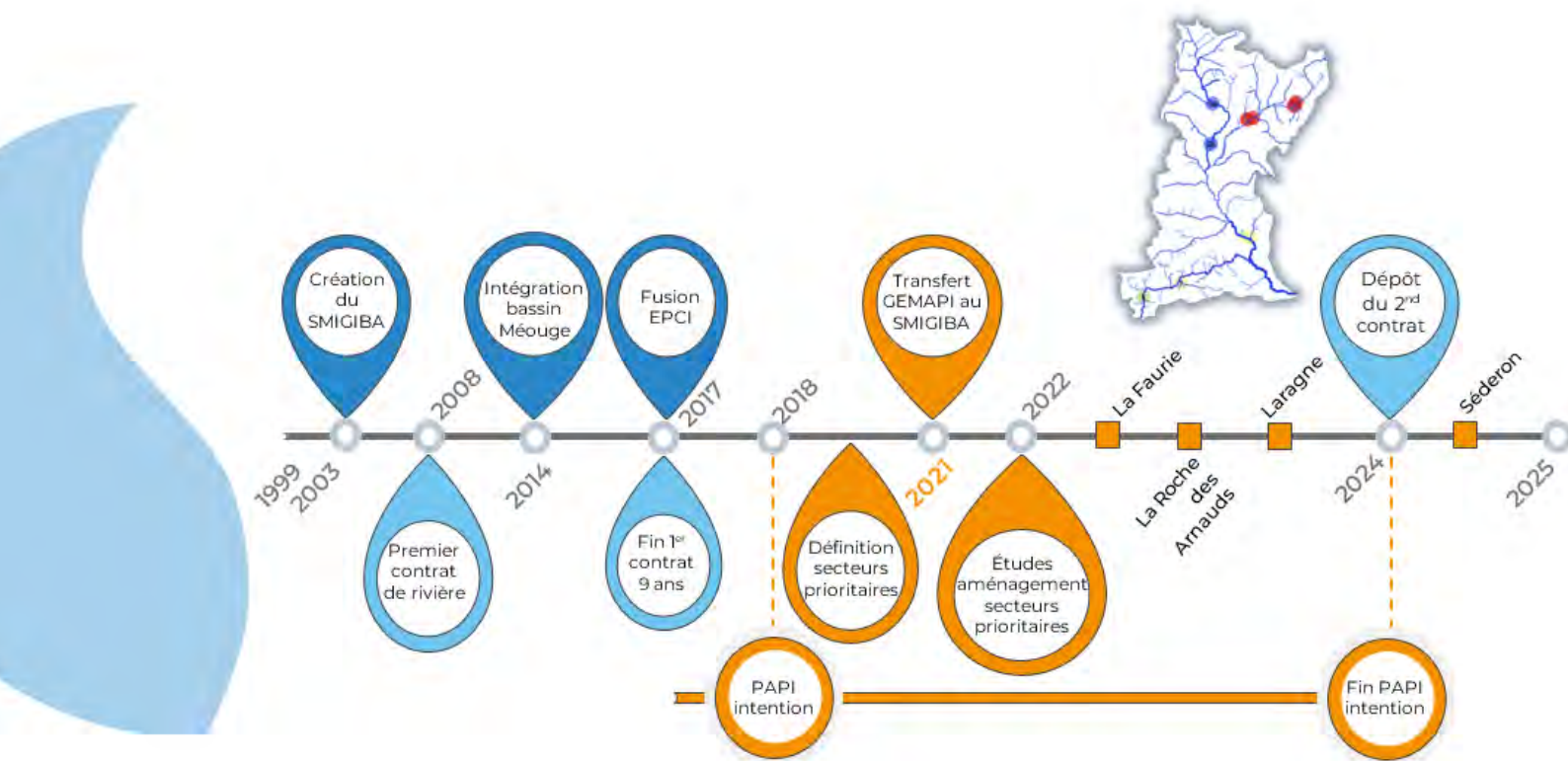
Le SMIGIBA, créé en 2003, a d'abord concentré son action sur la mise en place d'une gouvernance de l'eau collective à l'échelle du bassin versant par la mise en œuvre du contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre » en septembre 2008. Porté pendant plus de 9 ans, ce contrat a permis de développer la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et notamment de mettre en exergue l'imbrication entre le transport solide et l'hydrologie pour envisager une gestion intégrée des rivières.

Le SMIGIBA a pris une dimension pleine et entière sur le territoire à la suite de sa fusion, en 2014, avec le syndicat gestionnaire de la Méouge, principal affluent du Buëch.

Suite à un important travail de réflexion sur la gouvernance de l'eau, les EPCI membres du syndicat ont fait le choix de transférer la compétence GEMAPI au SMIGIBA en 2021.

Le Syndicat avait lui déjà lancé son PAPI d'intention pour affiner la connaissance du risque à l'échelle du territoire et envisager un programme de gestion plus ambitieux qui se traduit aujourd'hui par le PAPI complet d'une durée de 6 ans (2027-2032).





LE SMIGIBA, PORTEUR À TAILLE DE BASSIN



LE SMIGIBA - LE SYNDICAT DE RIVIÈRE DU BASSIN VERSANT DU BUËCH



ENTRE ALPES ET PROVENCE, À CHEVAL SUR TROIS DÉPARTEMENTS

Le bassin versant du Buëch est un territoire de transition entre les Alpes et la Provence. Il regroupe 63 communes réparties entre 3 départements : les Hautes Alpes (48 communes), la Drôme (13 communes) et les Alpes de Haute Provence (2 communes). Le Buëch est un affluent rive droite de la Durance, la confluence est située en amont de Sisteron, dans les Alpes de Haute Provence.



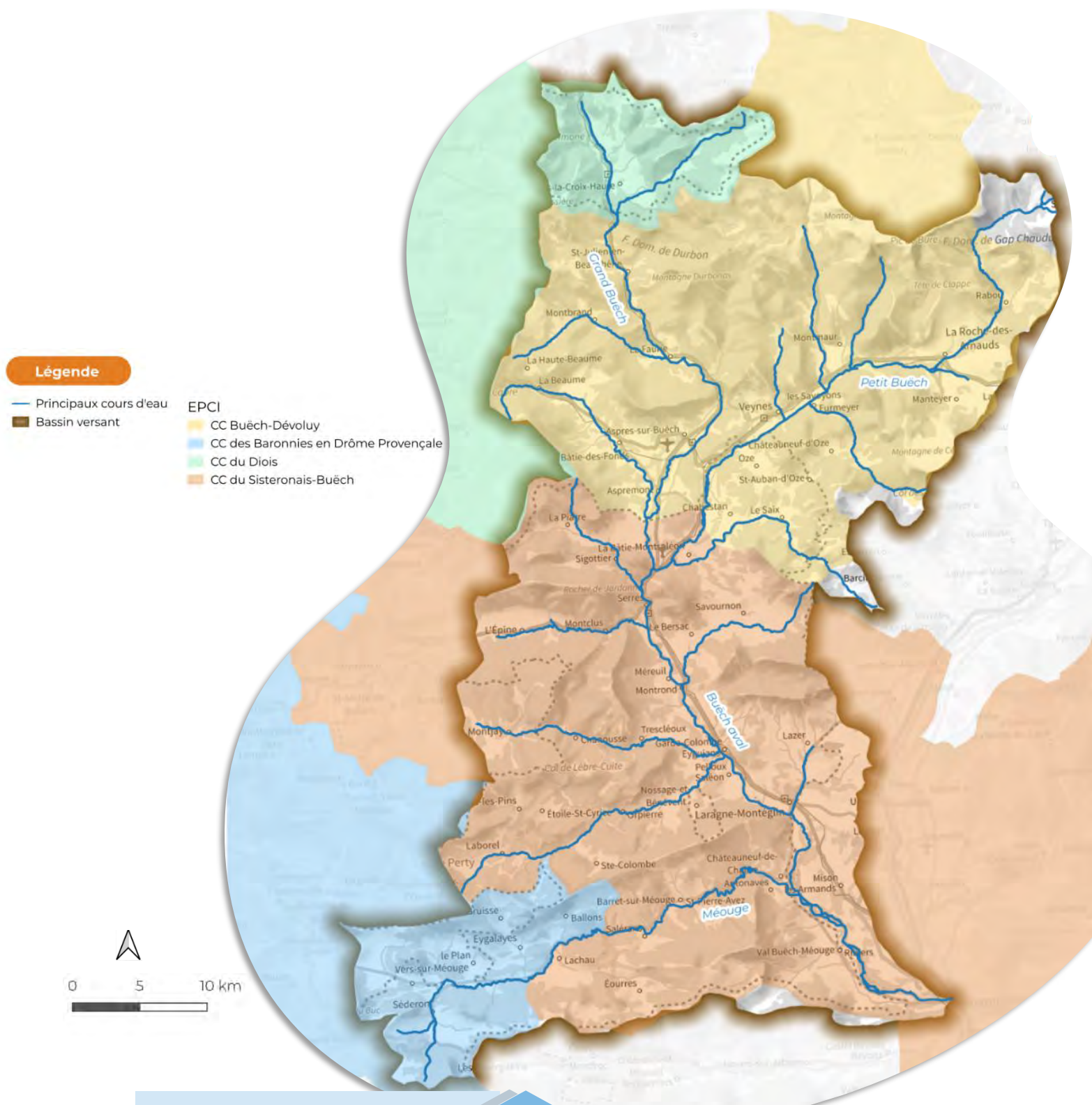
LE SMIGIBA, ADHÉRENT DE L'EPTB DURANCE

La Durance est gérée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD). Celui-ci est labellisé Établissement Public Territorial de Bassin depuis 2010. Le SMIGIBA adhère à la régie de l'EPTB Durance depuis 2015.



En 2014, le syndicat intercommunautaire d'entretien de la Méouge fusionne avec le SMIGIBA, qui devient alors compétent sur l'ensemble du bassin versant.

C'est donc à cette échelle du bassin que le PAPI d'intention du Buëch a été conduit, entre 2018 et 2024.



Cartographie des EPCI du territoire et des cours d'eau

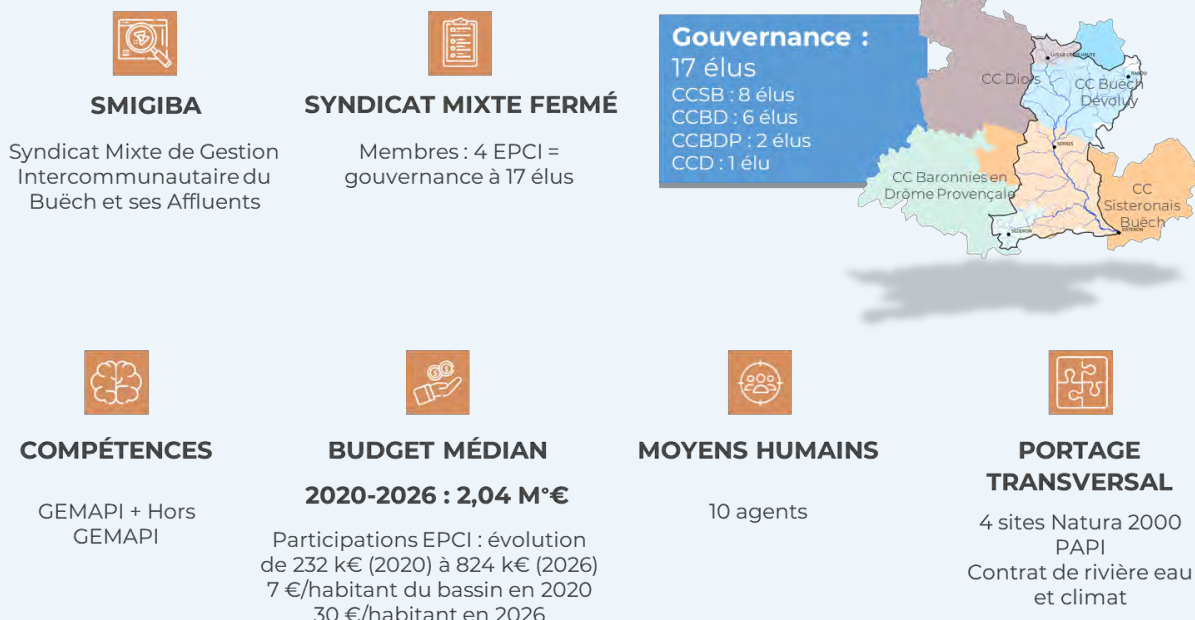
Date : Mars 2026
Source : SMIGIBA, GeoMas, BD Topage, Plan IGN ©V2



LE SMIGIBA : UNE GOUVERNANCE ET UNE ÉQUIPE TECHNIQUE STRUCTURÉES POUR PORTER LA DÉMARCHE DU PAPI

Les 4 EPCI membres du SMIGIBA ont transféré la compétence GEMAPI au SMIGIBA en 2021. Il a été acté la possibilité pour le syndicat de se porter maître d'ouvrage des missions de définition et de réalisation d'opérations portant sur :

- La réduction de l'aléa et du risque inondation ;
- La restauration, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- La participation à la gestion de la ressource en eau ;
- La communication et la sensibilisation.



Les interventions du SMIGIBA sont définies et réalisées grâce à une organisation territoriale permettant la concertation et la mise en œuvre des actions. Le SMIGIBA est piloté par 17 élus représentant les 4 EPCI membres.



FÉDÉRER POUR RÉUSSIR : LES CLÉS DU PROJET COLLABORATIF



LE COMITÉ DE RIVIÈRE : PETIT PARLEMENT DE L'EAU DE LA VALLÉE

Le comité de rivière a été créé dans le cadre du premier contrat de rivière du Buëch. Il est composé de nombreux acteurs du territoire et d'institutionnels. Il permet la rencontre des points de vue lors d'assemblées au cours desquelles sont abordées les actions à mener par le SMIGIBA mais aussi par d'autres maîtres d'ouvrages éventuels sur la thématique de l'eau. Il est l'instance de suivi du PAPI

De nombreux acteurs sont associés à la démarche de ce PAPI du Buëch :

- Les communes et les EPCI, en tant que potentiels maîtres d'ouvrages d'actions de gestion de crise et de prévention. Les communes, du fait de leurs compétences et des pouvoirs de police du maire, assurent des missions d'information et de protection des populations. Un partenariat privilégié sera mis en œuvre dans le cadre du PAPI ;
- Les services de l'Etat sont des partenaires techniques et financiers. L'Etat finance de façon importante la majorité des actions du PAPI via le FPRNM (fonds Barnier). Il élabore également les PPRI (Plans de Prévention des Risques Inondation), sources d'informations principales pour la gestion du risque inondation ;
- L'Agence de l'eau est un autre financeur majeur des actions de travaux visant à la restauration des fonctionnalités des cours d'eau. À ce titre, elle contribue à plusieurs opérations inscrites dans le PAPI ;
- Le Département des Hautes-Alpes est également impliqué dans le PAPI, notamment par sa participation à l'une des principales actions de travaux, dans la traversée de la Faurie. Plus largement, le

Département est concerné par les risques d'érosion liés aux cours d'eau du fait de la présence de nombreux ouvrages routiers à proximité immédiate du Buëch et de ses affluents ;

- Plusieurs partenaires sont impliqués au titre du volet environnemental du PAPI :
 - L'OFB (Office Français de la Biodiversité) ;
 - Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (PNRBP) ;
 - La fédération de pêche et les associations locales de pêche (AAPPMA) ;

Soulignons enfin que les sites Natura 2000 du Buëch et des Gorges de la Méouge ainsi que le Marais de Manteyer font partie intégrante du périmètre du PAPI.

- Les Chambres d'agriculture.



L'animation de ces sites est assurée par le SMIGIBA, ce qui garantit une prise en compte optimale des enjeux environnementaux spécifiquement qui leur sont attachés.



Un projet qui s'appuie sur une large concertation

Plus d'une dizaine de réunions publiques et d'ateliers ont été organisés sur l'ensemble du bassin versant au cours du PAPI d'intention.

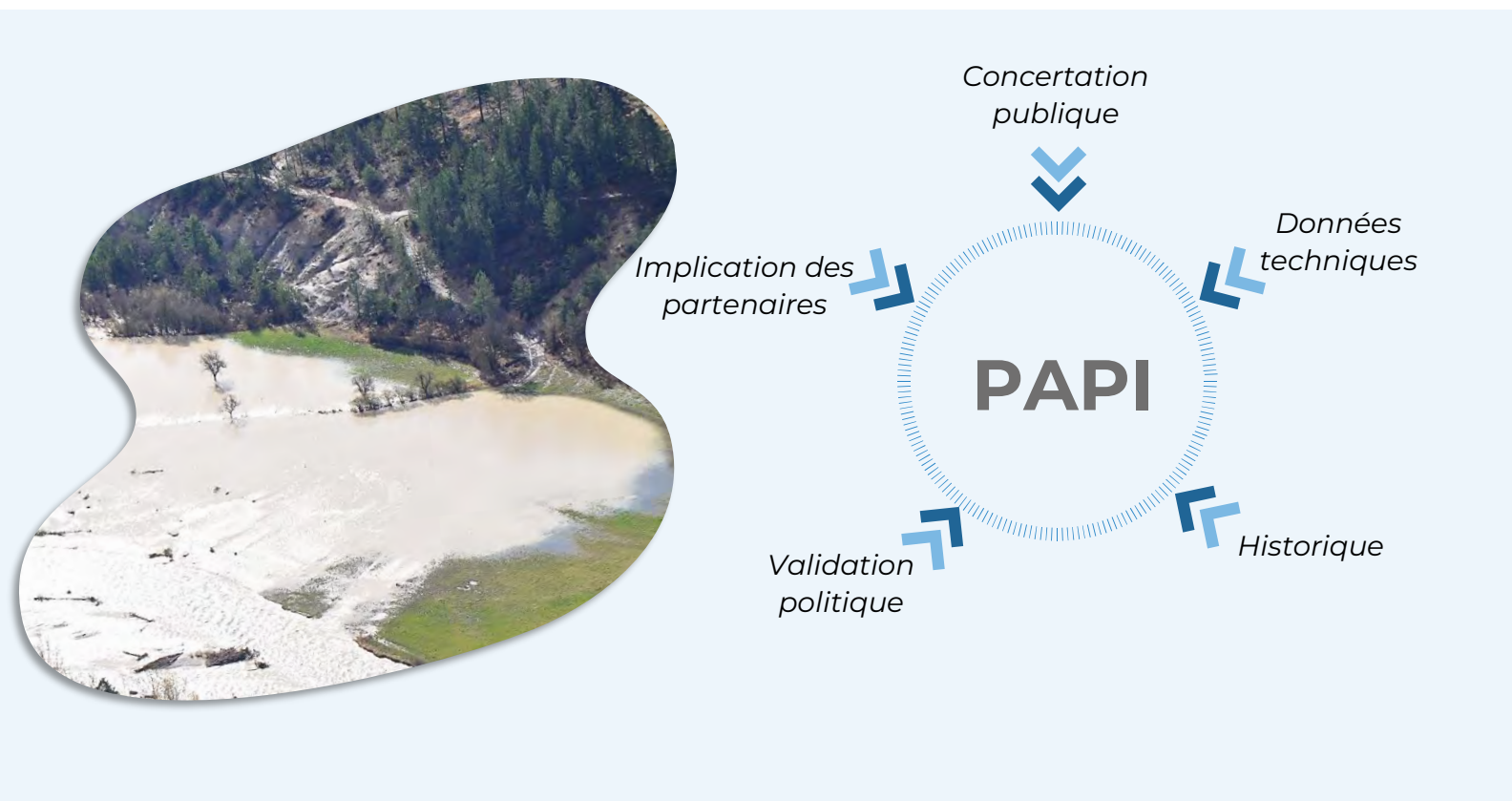
Ces réunions et ces ateliers ont été répartis géographiquement pour faciliter la participation du public.

Près de 5000 personnes ont ainsi été associées. Ce travail de concertation en profondeur du territoire a débouché sur une priorisation des secteurs nécessitant une intervention du SMIGIBA.

Cette approche participative visait à partager la connaissance du risque et des enjeux, afin de définir le niveau de priorité à attribuer à chaque secteur identifié comme secteur exposé à des risques naturels.

Ce travail conduit avec un public très large a ensuite été comparé à une analyse technique. Il a alors été présenté aux élus locaux et au comité de rivière, pour aboutir à une hiérarchisation des secteurs prioritaires.





A noter que le projet de PAPI a fait l'objet de concertation (notamment avec les ateliers en comité de rivière) et d'une consultation du public via le site internet du SMIGIBA.

Pour donner votre avis

smigiba.fr

PAPI COMPLET DU BUËCH
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Votre avis sur notre projet de PAPI complet du Buëch nous intéresse. Si vous avez des remarques sur le projet tel que présenté ci-dessus, dites le nous ! Il est encore temps pour nous de modifier le projet le cas échéant avant transmission à la DREAL, et de vous apporter une réponse si besoin. Utiliser le bouton ci-contre pour nous écrire.

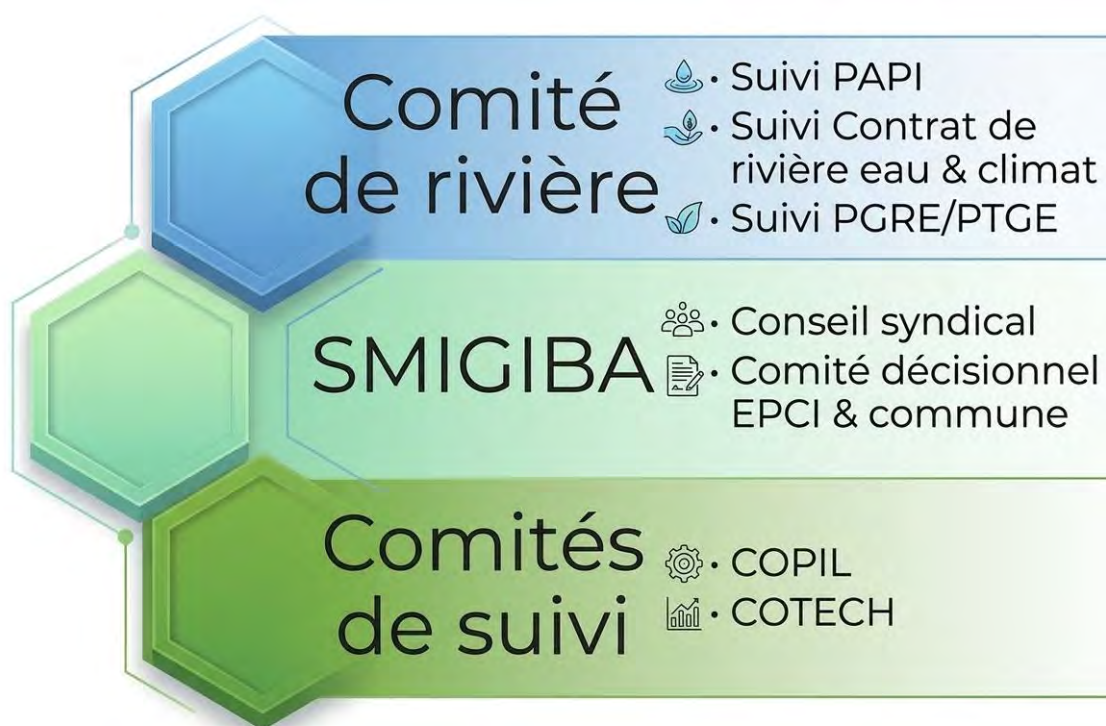
VOTRE AVIS →



La gouvernance du PAPI

Comme pour son élaboration, le PAPI sera piloté au travers d'instances permettant la représentation des acteurs du territoire notamment le comité de rivière.

Une dynamique d'échanges et de retours entre les instances décisionnelles et les comités de suivi permettra un partage des informations et de l'avancement du programme.



L'EAU, TRAIT D'UNION DU TERRITOIRE



UNE COHÉRENCE HYDROGRAPHIQUE ET TERRITORIALE POUR DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE



Géographie et hydrologie

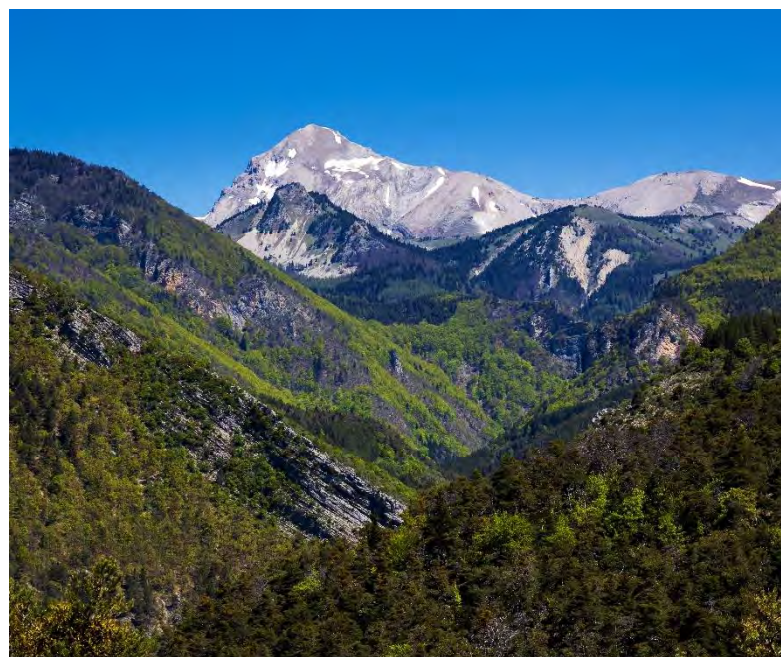
La vallée du Buëch, située dans les Préalpes du Sud, présente une transition Alpes-Provence sur le plan climatique et culturel. Principalement dans les Hautes-Alpes, elle s'étend aussi sur la Drôme et les Alpes-de-Haute-Provence.

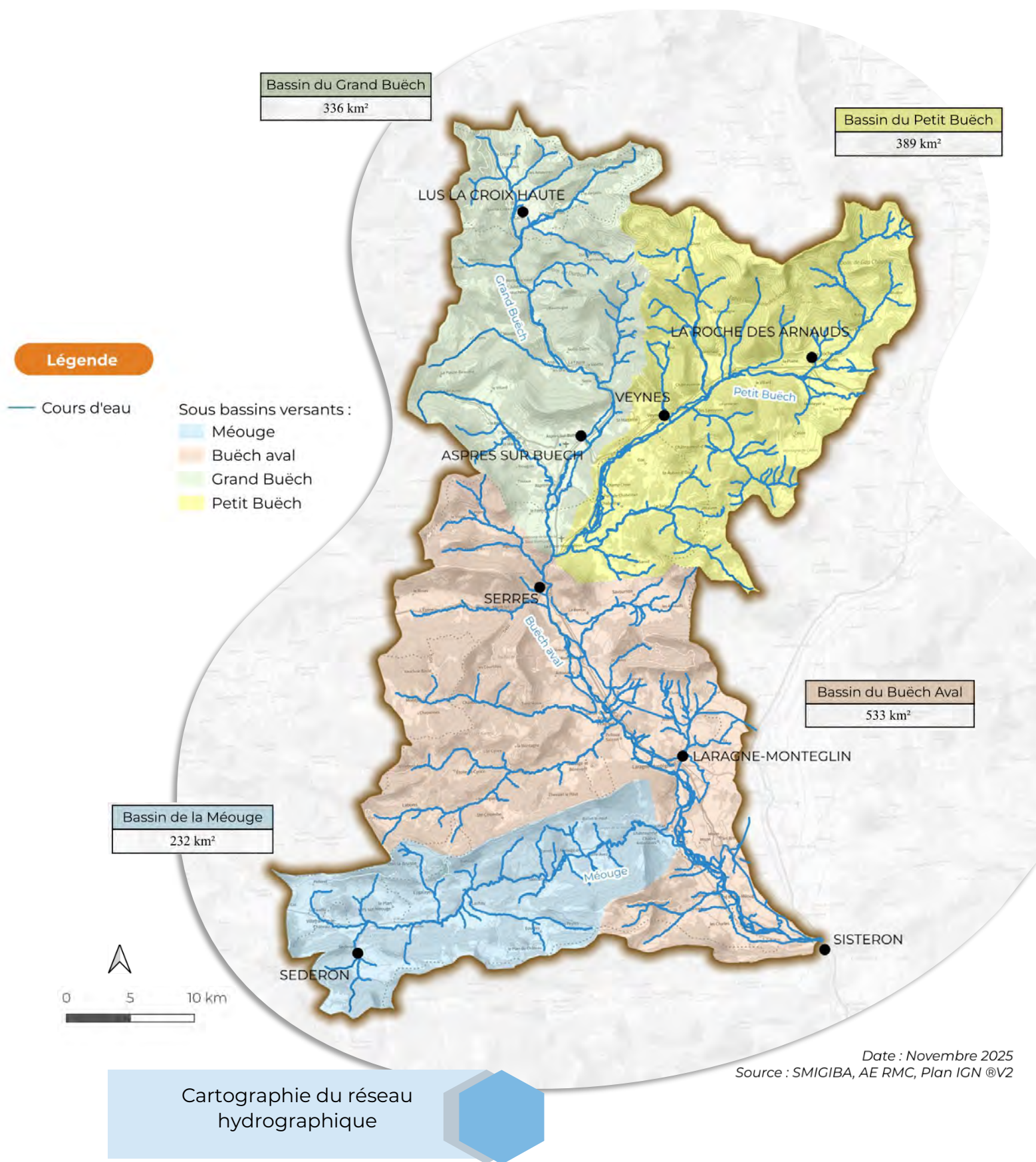
Le bassin versant couvre 1 490 km² et se divise en deux zones climatiques : nord continental de montagne (≈1200 m d'altitude moyenne) et sud à influence méditerranéenne (≈700 m d'altitude moyenne).

Le territoire est rural, majoritairement forestier, avec 16 % de terres agricoles (élevage ovin, arboriculture) et un tourisme vert en développement.

L'activité industrielle est marginale, tandis que la vallée constitue un axe de transit nord-sud.

Le Buëch, long de 120 km, prend naissance en Y avec le Grand Buëch et le Petit Buëch, qui confluent en amont de Serres pour former le Buëch aval et se jette dans la Durance près de Sisteron. Il compte une douzaine d'affluents majeurs, dont la Méouge (228 km², 40 km), principal affluent en rive droite.





LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU PAPI : UNE ACTION À PLUSIEURS ÉCHELLES

Le diagnostic a mis en lumière la diversité des sites prioritaires sur le territoire étant donné les enjeux propres à chacun, les types de risques auxquels ils sont exposés (crues plus ou moins torrentielles) et leur répartition géographique.

Au regard de la capacité financière mobilisable, il a été décidé par le comité syndical du SMIGIBA en concertation avec les EPCI membres de prioriser les interventions selon les axes suivants avec une répartition à la fois spatiale et temporelle :

À l'échelle des cours d'eau principaux du bassin versant :

Apporter une réponse rapide au manque de connaissance et d'outils de surveillance

Au niveau des secteurs prioritaires :

Mettre en œuvre des opérations de gestion intégrée des milieux pour une réduction pérenne du risque inondation et pour la protection de la biodiversité

À l'échelle du bassin versant :

Sensibiliser, informer aux risques naturels et organiser la mise en sécurité

Organiser une gouvernance et une programmation pluriannuelle adaptées au territoire et aux moyens

Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

Sur une échelle temporelle :

Penser les actions au-delà du PAPI complet en reportant celles sur lesquelles des points de blocage doivent encore être levés

Ainsi le SMIGIBA a une action différenciée selon l'échelle spatiale. Il intervient notamment de manière active sur le risque inondation par une stratégie de travaux ou de suivi des cours d'eau.

COMPRENDRE LE BUËCH : UNE RIVIÈRE EN MOUVEMENT

Le bassin du Buëch présente des caractéristiques torrentielles marquées en amont (Grand et Petit Buëch), qui s'atténuent progressivement vers l'aval. La rivière voit se succéder différents types de morphologies (tresses, méandres, tronçons encaissés) avec des pentes décroissantes en descendant le cours d'eau.

Une grande partie du Buëch conserve une morphologie en tresses, aujourd'hui devenue rare en raison des aménagements humains et de la diminution des apports

sédimentaires, ce qui en fait un enjeu environnemental important.

Les affluents amont sont également torrentiels et souvent aménagés dans les zones habitées.

Enfin, le fonctionnement hydrologique est très contrasté, avec des crues parfois violentes et des périodes d'étiage sévère, selon un régime double : alpin au printemps (lié à la fonte des neiges) et méditerranéen en automne (avec les crues les plus marquées).



AVANT LE PAPI : UN DÉFICIT DE CULTURE DU RISQUE



HISTORIQUE DES INONDATIONS

Les rapports de présentation des plans de préventions des risques naturels (PPRN) qui regroupent l'ensemble des études existantes sur la commune concernée, les diagnostics réalisés sur les ouvrages de protection, des enquêtes de riverains et la base de données du service RTM permettent de réaliser un inventaire des crues historiques connues.

Cependant, les événements ne sont pas toujours décrits avec la même précision suivant la commune.

L'analyse des épisodes de crues permet de distinguer plusieurs périodes :

- **Les XVIIIème et XIXème siècles et antérieurs :** une succession de crues assez dommageables pour le territoire amène à la construction de digues (pour limiter les érosions ou l'engravement des terres agricoles) puis aux grandes opérations de reboisements (pour stabiliser les versants et limiter autant que possible le ruissellement et l'apport solide) ;



Les données concernant les inondations sont assez disparates sur le territoire

- **Le début du XXème siècle :** les crues sont moins fréquentes et moins généralisées ;
- **Les années 50 :** les crues se succèdent avant une période hydrologiquement plus calme (de 1961 - jusqu'en 1993) ;
- **L'hiver 1993-94 :** l'hiver est très arrosé dans le sud-est de la France. En janvier, un épisode type cévenol survient entraînant des inondations généralisées sur le sud-est de la France. La confluence entre le Buëch et la Blème inonde l'aval de Serres tandis que la Méouge modifie fortement son tracé (aval Salérans et confluence avec le Buëch)
- **Les années 2000 :** à l'automne 2000 survient un nouvel événement d'ampleur. La dernière grande crue généralisée sur le bassin

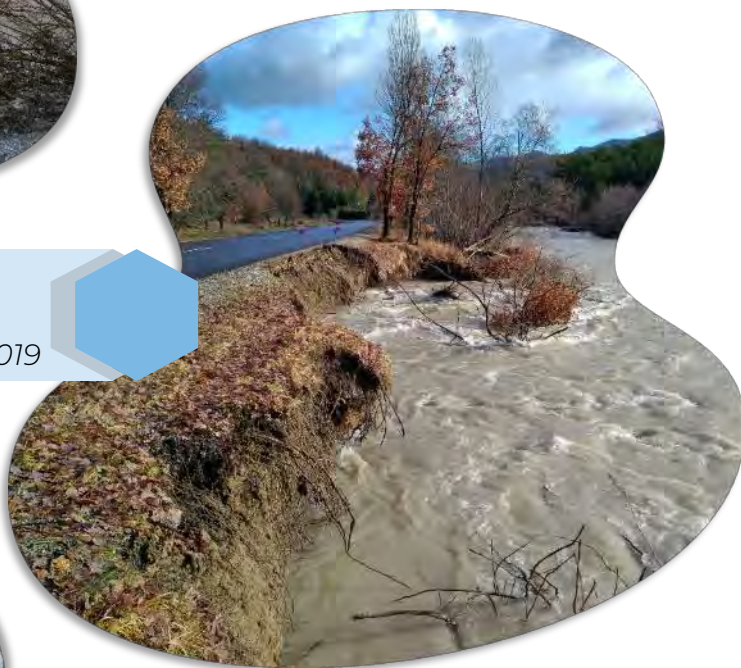
versant référencée à ce jour est celle du 16/11/2002. La crue généralisée de novembre 2016 est considérée comme un événement dont la période de

retour est estimée entre 15 et 20 ans. A l'automne 2019, 5 crues se sont succédées. La dernière, la plus intense a créé des dégâts importants.



*Pont effondré –
Aspremont, 20/12/2019*

*Érosion de la route
départementale par la
Méouge – Salérans, 21/12/2019*



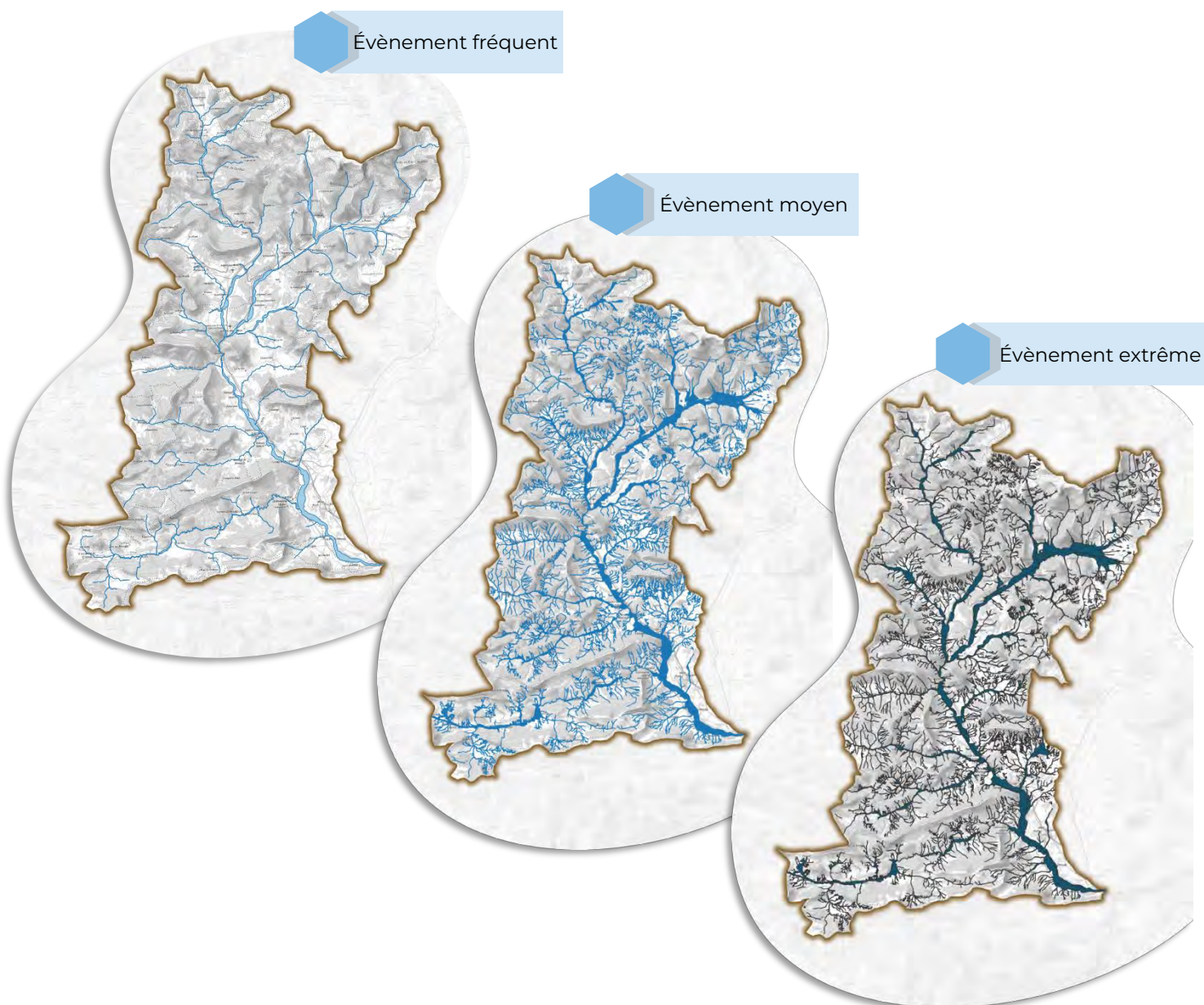
*Pont de Baumugne – Saint
Julien en Beauchêne,
21/12/2019*

LA DÉFINITION DES ÉVÉNEMENTS HYDRAULIQUES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

Un travail de recensement des cartographies existantes mais aussi de modélisation des crues à partir de la topographie de terrain a été réalisé dans le cadre du PAPI d'intention.

Les scénarios d'inondations sur la vallée du Buëch reprennent donc les propositions faites pour le diagnostic du PAPI d'intention, à savoir :

- Événement extrême : zonage de l'AZI (Atlas des Zones inondables) ;
- Événement moyen : zonage de l'aléa inondation des PPRN et
- Événement fréquent : correspondant au scénario de premiers dommages, cartographie faite par le SMIGIBA.



SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PAPI D'INTENTION

Le PAPI d'intention a permis de structurer la gestion du risque inondation à travers trois actions principales :

- La mise en place d'une gouvernance à l'échelle du bassin ;
- Le développement d'un système de suivi et d'alerte ;
- La définition d'un programme de travaux.

Ces actions se sont appuyées sur l'identification de 30 secteurs prioritaires, permettant de planifier les investissements et de faciliter le transfert de la compétence GEMAPI au SMIGIBA.

Le programme a également comblé des lacunes en matière de connaissance du risque grâce à la production de données (cartographies des aléas et des dégâts, modélisation des crues) croisées avec l'analyse des enjeux (humains, agricoles, environnementaux et sensibles).

Enfin, il a permis d'améliorer la compréhension de plusieurs aspects clés, comme l'état des ouvrages de protection, le fonctionnement des cours d'eau et l'organisation de la gestion de crise.



Pluviomètre à Veynes



Échelle limnimétrique et repères de crues à La Roche des Arnauds

UNE STRATÉGIE D'ACTION NÉE DU DIALOGUE



LA VOLONTÉ DE GARANTIR UNE STRATÉGIE ADAPTÉE AU TERRITOIRE

Le programme d'actions repose d'abord sur la définition d'orientations stratégiques, établies à partir d'un constat partagé : **il est impossible de se protéger totalement contre les risques naturels**, surtout dans un contexte de changement climatique. **Il est donc nécessaire de définir des priorités** pour orienter les actions de manière cohérente avec les enjeux du territoire et les moyens disponibles.

Cette stratégie s'appuie sur une large concertation menée lors du PAPI d'intention et du contrat de rivière. De nombreuses réunions publiques et ateliers ont permis d'impliquer près de 5000 personnes, afin de partager les connaissances sur

les risques et de hiérarchiser les secteurs les plus exposés.

Dans les zones prioritaires, des ateliers de co-construction ont permis de définir les actions et travaux à réaliser. Ces propositions, issues d'une démarche participative, ont ensuite été croisées avec une analyse scientifique et validées par les élus et partenaires concernés.

Ainsi, les projets retenus sont à la fois techniquement fondés, soutenus localement et politiquement portés. Enfin, les interventions du SMIGIBA se concentrent sur les cours d'eau permanents afin de cibler efficacement les actions.



UNE STRATÉGIE : PLUSIEURS ÉCHELLES

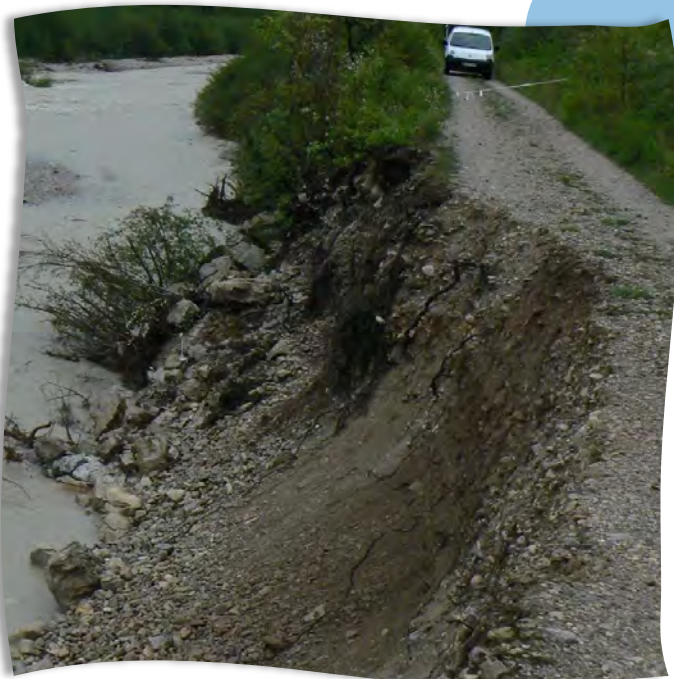
Au regard des éléments développés précédemment, les acteurs impliqués dans la construction du PAPI ont

décidé de prioriser les interventions déclinées selon une répartition spatiale et temporelle :

À l'échelle des cours d'eau principaux du bassin versant :

1) Apporter une réponse rapide au manque de connaissance et d'outils de surveillance :

Développement d'un système de suivi des cours d'eau sur les risques inondation



Au niveau des secteurs prioritaires :

2) Mettre en œuvre des opérations de gestion des milieux intégrant réduction pérenne du risque inondation et protection de la biodiversité

Travaux intégrés de reprise de protections



À l'échelle du bassin versant :

3) Sensibiliser, informer aux risques naturels et organiser la mise en sécurité

→ Structuration d'une présence technique et pédagogique auprès des acteurs du territoire (communes, EPCI, scolaires et grand public)

4) Organiser une gouvernance fluide

→ Définir une stratégie et une programmation pluriannuelle qui permet la mobilisation de moyens adaptés à l'élaboration des projets

5) Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

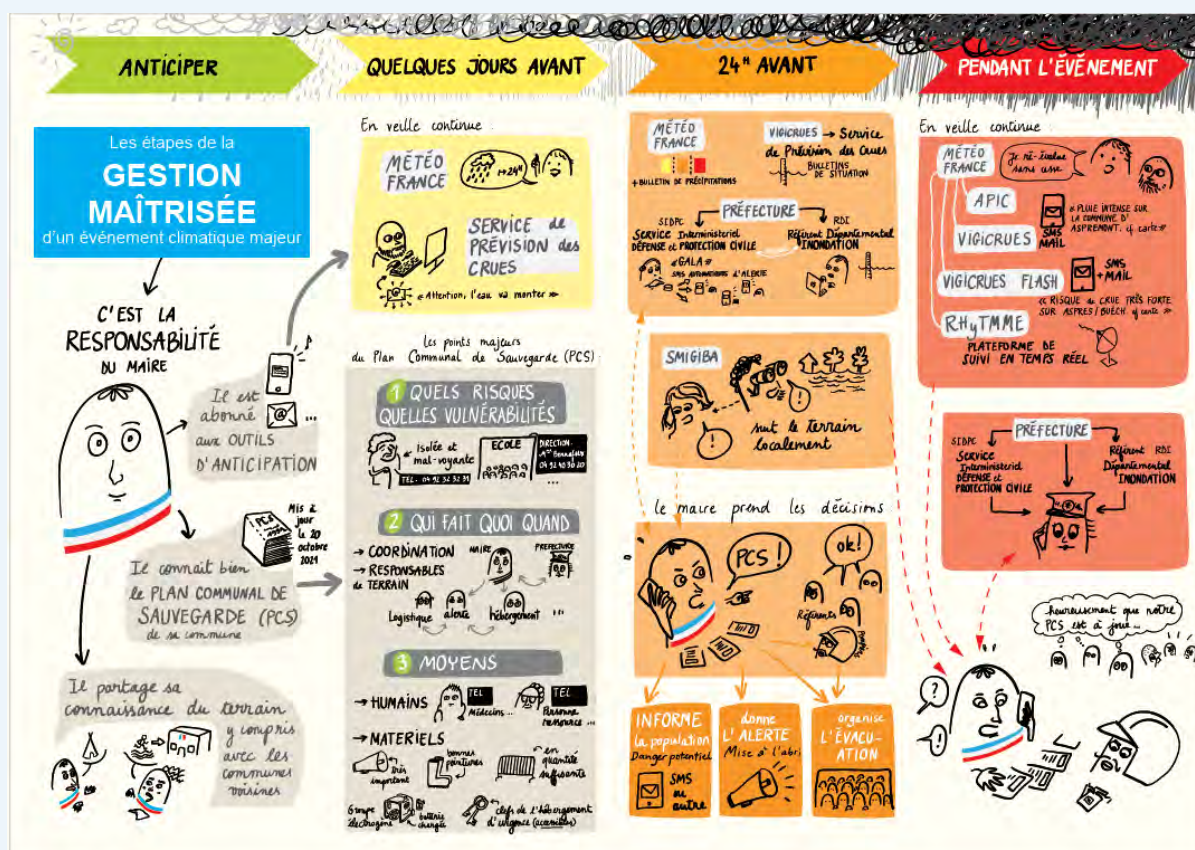
→ Proposer et accompagner des actions de protection adaptables en fonction de la demande de chaque commune



Sur une échelle temporelle :

6) Penser l'avenir au-delà du PAPI

→ Diagnostiquer et accompagner les points de blocage en proposant, au besoin des reports



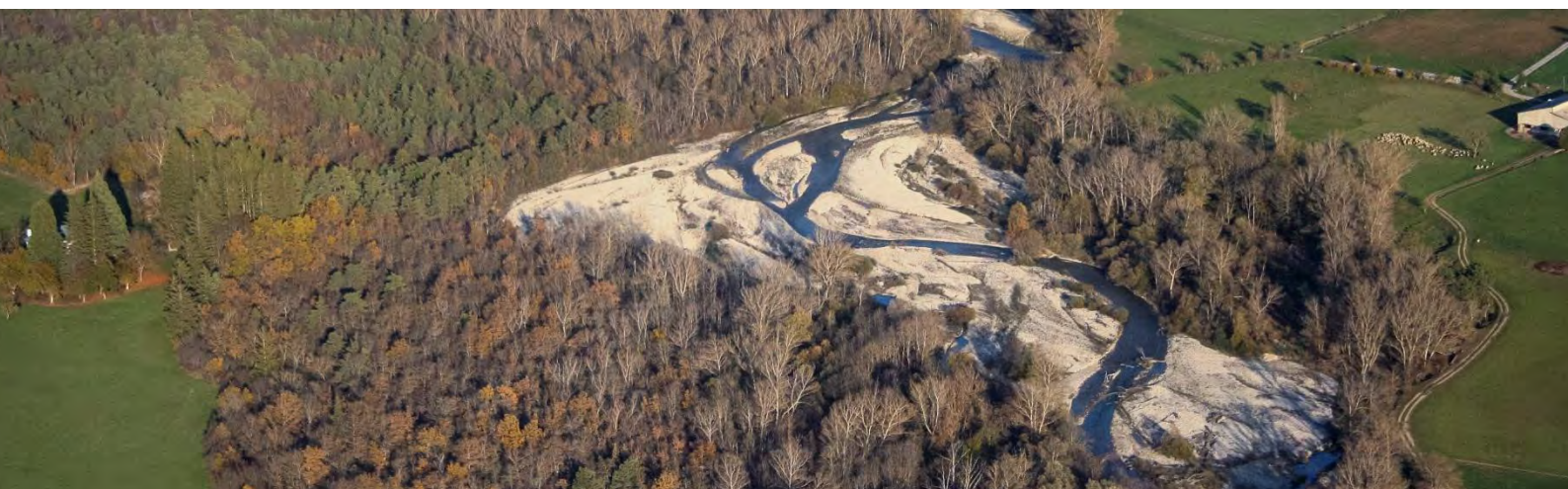
Les orientations stratégiques



Un outil d'actions concrètes et calibrées

Comme cela a été présenté dans les paragraphes précédents, la stratégie du PAPI complet du bassin

versant du Buëch va s'axer sur 4 principaux objectifs :





Des contraintes identifiées et maîtrisées

Les principales difficultés pour la mise en œuvre des actions sur les secteurs prioritaires ont été identifiées.

En effet, ces actions sont complexes, par leur ampleur et leur technicité.

L'identification préalable des contraintes dans le cadre des études a permis de proposer des mesures adaptées pour les prendre en compte et limiter leur impact.



Maîtriser les dépenses



Programme pluriannuel d'investissement concerté avec les EPCI

Ajustements financiers possibles à l'issue du bilan mi-parcours



Vision globale des dépenses avec le contrat de rivière Eau et Climat



Intégrer les enjeux environnementaux



Les études d'aménagement intègrent les enjeux environnementaux



Priorisation aux solutions fondées sur la nature



Stratégie environnementale de restauration des milieux

Maîtriser le foncier



Stratégie foncière à élaborer

Impliquer les élus dans la gestion de



Impliquer les communes et EPCI dans la réalisation des PCS et PICS



Se préparer à la crise avec des exercices

Mobiliser le public



Difficultés à mobiliser le grand public en début de projet



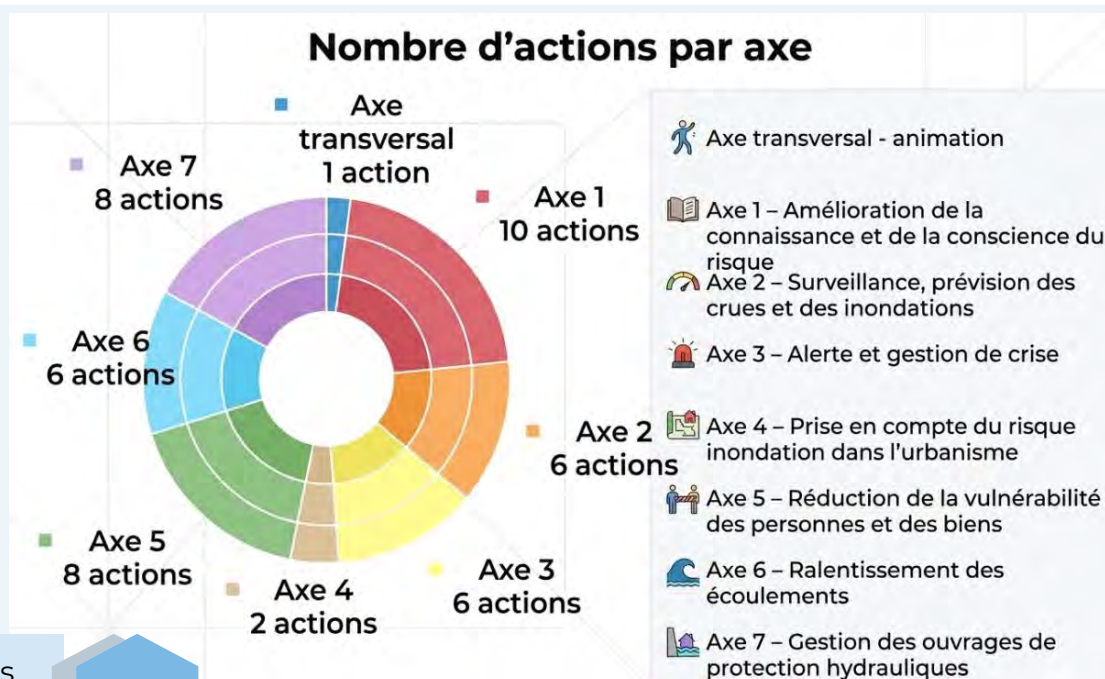
Concierter avec différents outils et supports (guide du riverain, internet, panneaux,...)

SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ACTIONS ET IMBRICATION AVEC LE CONTRAT DE RIVIÈRE

LE PROGRAMME D'ACTIONS EN CHIFFRES-CLÉS

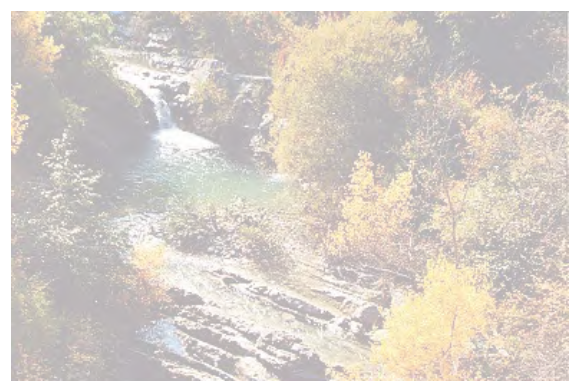
Le PAPI du Buëch comprend **46 actions** réparties selon les 7 axes thématiques et l'axe transversal (qui concerne l'animation globale du programme). Le SMIGIBA porte 38

actions, les autres maîtres d'ouvrage sont le Département des Hautes Alpes, les communes, le Parc Naturel Régional des Baronnies en Drôme Provençale et les propriétaires.

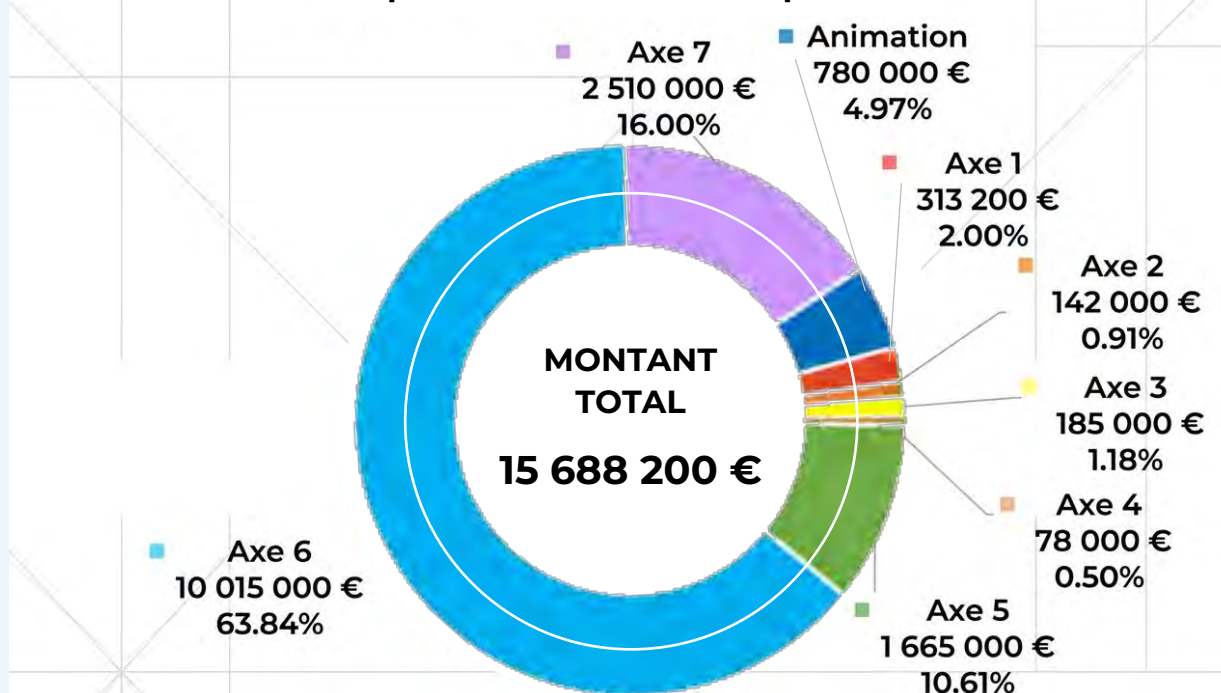


Répartition des actions
selon les axes du PAPI

Le PAPI du Buëch est évalué à **15,7 millions d'euros** avec un autofinancement du SMIGIBA de l'ordre de 24,4 %, soit 3,8 millions d'euros.

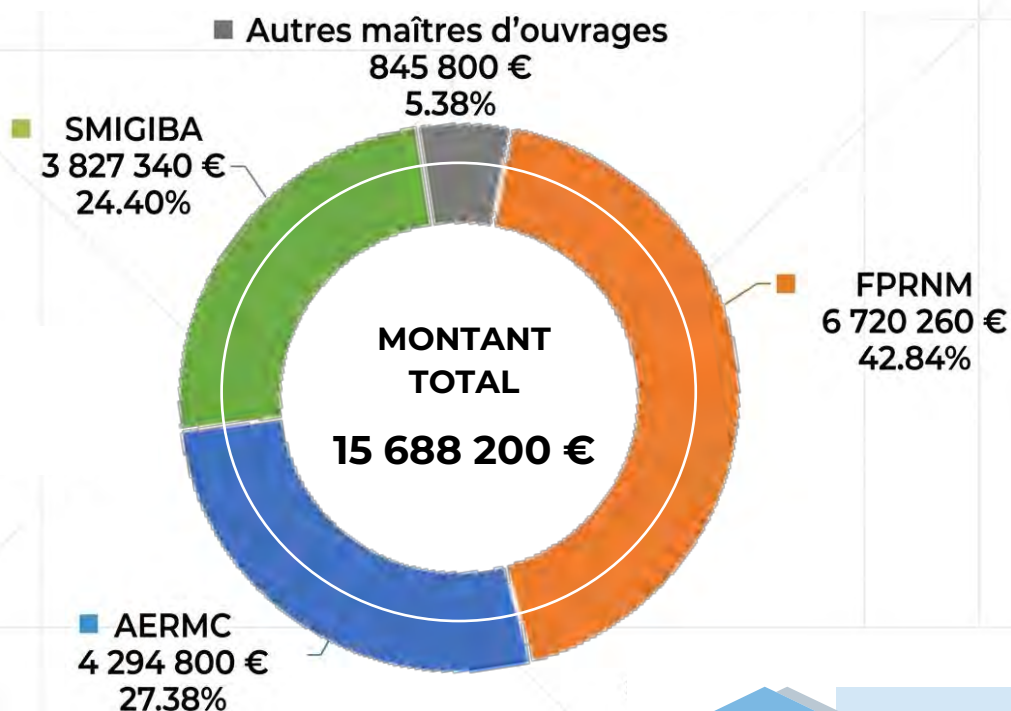


Répartition des montants par axe



Répartition des montants par axe

Répartition des montants par financeur



Répartition des montants selon les financeurs

LES DIFFÉRENTS AXES DU PAPI

Axe 1 : Amélioration de connaissance et de la conscience du risque

Développer une culture du risque sur le territoire suppose d'utiliser différents outils, méthodes et moyens de communication et de sensibilisation.

Le SMIGIBA prévoit la réalisation d'outils de communication diffusables aux différents publics et l'organisation d'événements.



Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Le Buëch est un cours d'eau très mobile, c'est-à-dire que son lit principal ne se situe pas toujours au même endroit selon les crues ce qui ne facilite pas la mise en œuvre de système de mesures.

Le SMIGIBA dispose d'un réseau de suivi des hauteurs d'eau en crue mais les stations ne donnent pas de valeurs de débit.

La seule station fournissant des valeurs de débit est la station SPC de Serres.

Cette dernière est régulièrement soumise à détarage du fait des modifications du lit du Buëch.

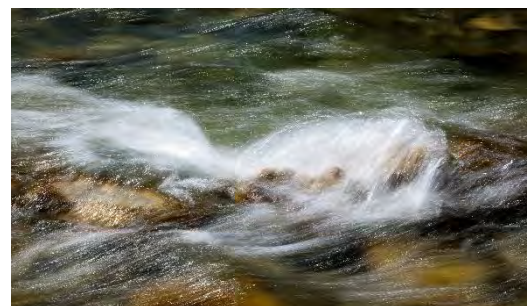
Afin d'affiner la connaissance des débits de crue du Buëch, il est nécessaire de développer les outils de suivis et de mesures. Cela va se traduire par :

- L'installation d'échelles limnimétriques ;
- La mise en place de suivi des systèmes d'endiguements ;
- L'optimisation des stations de mesures existantes.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Les actions viseront à renforcer le déploiement des PCS et PICS (Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde), notamment à travers la passation de marchés pour leur élaboration, ainsi que par l'organisation d'exercices réguliers de gestion de crise.

Le PAPI permettra également la mise en place d'outils complémentaires de prévision des événements météorologiques en vue notamment de créer un système d'avertissement local des crues.



Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme

L'objectif de l'axe 4 est de favoriser l'intégration des risques d'inondation de façon cohérente et innovante dans l'aménagement du territoire. Cela se traduira notamment par la réalisation d'un état des lieux de l'insertion des risques inondation dans les documents d'urbanisme existants et par un accompagnement des collectivités locales pour faciliter l'intégration de ces risques dans leur révision ou création d'outils d'aménagement.

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

La réduction de la vulnérabilité est possible par la mise en œuvre d'actions de protections rapprochées. Cela passe préalablement par la conduite de diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments, des activités économiques.

Un effort de communication soutenu auprès des élus et de la population, visant à expliquer l'intérêt d'agir sur la vulnérabilité des enjeux, contribuera à renforcer l'efficacité de cet axe de travail.

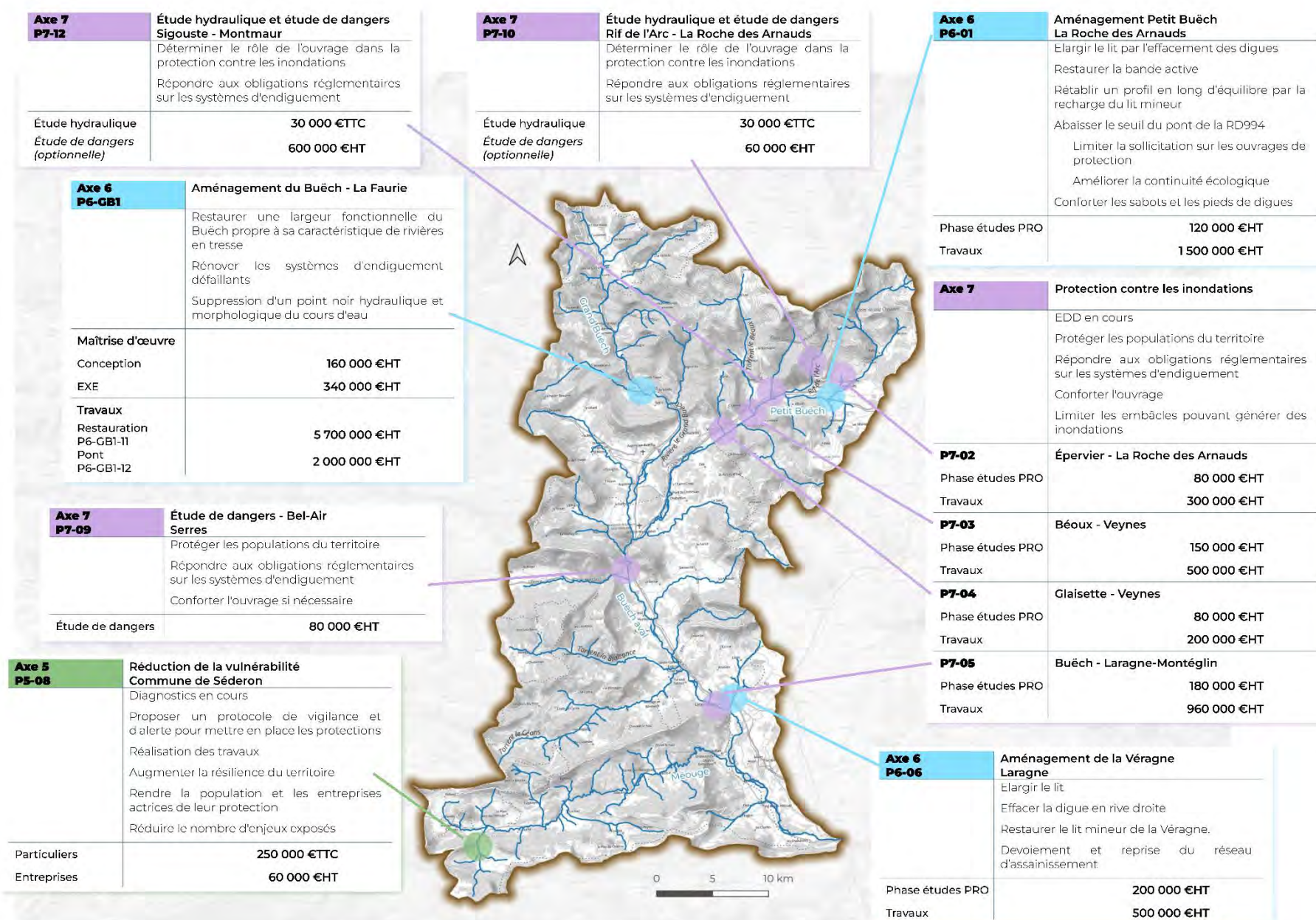
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Au travers de cet axe, il s'agit pour le SMIGIBA de mettre en conformité réglementaire l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations qui sont ou seront classés comme système d'endiguement. Ce volet se traduit par des études ou des travaux pour mieux connaître et restaurer les digues.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Les missions de restauration des fonctionnalités des cours d'eau sont un axe majeur de travail du SMIGIBA dans le cadre du contrat de rivière. Une synergie a été recherchée pour élaborer des actions qui favorisent à la fois la protection des personnes et la restauration des milieux aquatiques. Des actions d'ampleur et structurantes sont prévues pour la restauration de l'espace de mobilité du Buëch et la réduction du risque inondation (notamment sur les communes de La Faurie, La Roche des Arnauds ou Laragne).





SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ACTIONS DU PAPI DU BUËCH (2027-2032)

Axe transversal – animation					
	N°	Intitulé de l'action	Année	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
Objectifs stratégiques	P0-01	Animation du PAPI	2027	SMIGIBA	Bassin versant

Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque						
		N°	Intitulé de l'action	Année	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
Objectifs stratégiques	Informier et sensibiliser	P1-01	Programme de sensibilisation des scolaires	2027	PNRBP	Bassin versant
		P1-02	Programme de sensibilisation du Grand Public	2027	SMIGIBA	Bassin versant
		P1-03	Repères de crues	2028	SMIGIBA	Bassin versant
		P1-04	Brochure risques grand public	2028	SMIGIBA	Bassin versant
		P1-05	Conférences/ateliers/ réunions d'informations/ newsletters pour les agriculteurs	2027	SMIGIBA	Bassin versant
		P1-06	Journée annuelle des élus du SMIGIBA	2027	SMIGIBA	Bassin versant
		P1-07	Formations à destination des élus-es	2027	SMIGIBA	Bassin versant
	Prévenir et alerter	P1-10	Accompagnement à l'élaboration et à l'actualisation des DICRIM	2027	Communes	Bassin versant
	Améliorer la connaissance	P1-21	Étude socio-historique du Buëch et de son aménagement	2028	SMIGIBA	Bassin versant
		P1-41	Étude prospective sur conséquences du changement climatique sur l'hydrologie du bassin versant	2027	SMIGIBA	Bassin versant

Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations						
		N°	Intitulé de l'action	Année	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
Objectifs stratégiques	Prévenir et alerter	P2-01	Jaugeages ponctuels des débits en crue	2028	SMIGIBA	Bassin versant
		P2-02	Nouvelles stations de suivi des hauteurs d'eau	2029	SMIGIBA	Bassin versant
		P2-03	Déplacement des stations hautes eaux existantes (pour emplacement plus appropriés)	2028	SMIGIBA	Bassin versant
		P2-04	Évolution du superviseur du réseau de suivi des hauteurs d'eau	2027	SMIGIBA	Bassin versant
		P2-05	Mise en place d'échelles limnimétriques soutenant la vigilance locale	2027	SMIGIBA	Bassin versant
		P2-06	Surveillance des systèmes d'endiguement en crue	2027	SMIGIBA	Bassin versant

Axe 3 – Alerte et gestion de crise						
		N°	Intitulé de l'action	Année	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
Objectifs stratégiques	Prévenir et alerter	P3-01	Marché à bons de commande pour la rédaction des PCS	2027	SMIGIBA	Bassin versant
		P3-02	Appui à la rédaction/mise à jour des PICS	2027	SMIGIBA	Bassin versant
		P3-03	Construction d'un exercice de gestion de crise	2028	SMIGIBA	Bassin versant
		P3-11	Mise en place de procédure(s) de gestion de crise	2027	SMIGIBA	Bassin versant
		P3-12	Mise en place du système d'avertissement local aux crues (SDAL)	2030	SMIGIBA	Bassin versant
		P3-13	Outil(s) de prévision d'événements météorologiques	2027	SMIGIBA	Bassin versant

Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme						
		N°	Intitulé de l'action	Année	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
Objectifs stratégiques	Informier et sensibiliser	P4-01	État des lieux et évaluation de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme sur le territoire	2029	SMIGIBA	Bassin versant
		P4-02	Sensibilisation au risque inondation dans l'urbanisme	2030	SMIGIBA	Bassin versant

Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						
	N°	Intitulé de l'action	Année	Maître d'ouvrage	Territoire concerné	
Objectifs stratégiques	Intervenir sur les secteurs prioritaires	P5-08-1	Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations	2025	SMIGIBA	Séderon
		P5-08-11	Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes	2027	Propriétaires	Séderon
		P5-08-12	Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés	2027	Entreprises	Séderon
		P5-BV-1	Diagnostics de vulnérabilité des biens exposés aux inondations	2029	SMIGIBA	Bassin versant
		P5-BV-11	Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usages d'habitations ou mixtes	2030	Propriétaires	Bassin versant
		P5-BV-12	Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés	2030	Entreprises	Bassin versant
		P5-BV-2	Vulnérabilité des bâtiments publics	2029	Communes	Communes avec PPRN
		P5-BV-3	Diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles	2028	SMIGIBA	Bassin versant

Axe 6 – Ralentissement des écoulements						
		N°	Intitulé de l'action	Année	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
Objectifs stratégiques	Intervenir sur les secteurs prioritaires	P6-01	Aménagement Petit Buëch	2028	SMIGIBA	La Roche-des-Arnauds
		P6-06	Aménagement de la Vêragne	2027	SMIGIBA	Laragne-Montéglin
		P6-GB1-11	Restauration du Buëch et réduction du risque inondation	2027	SMIGIBA	La Faurie
		P6-GB1-12	Élargissement du pont sur le Grand Buëch (RD28)	2027	Conseil départemental 05	La Faurie
		P6-10	Stratégie foncière	2027	SMIGIBA	Bassin versant

Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques						
		N°	Intitulé de l'action	Année	Maître d'ouvrage	Territoire concerné
Objectifs stratégiques	Intervenir sur les secteurs prioritaires	P7-02	Protection contre les inondations du torrent de l'Épervier	2027	SMIGIBA	La Roche-des-Arnauds
		P7-03	Protection contre les inondations de la Béoux	2027	SMIGIBA	Veynes
		P7-04	Protection contre les inondations du torrent de Glaisette	2027	SMIGIBA	Veynes
		P7-05	Protection contre les inondations du Buëch	2027	SMIGIBA	Laragne-Montéglin
		P7-09	Étude de dangers - Rif Bel Air	2028	SMIGIBA	Serres
		P7-10	Étude hydraulique - Rif de l'Arc	2027	SMIGIBA	La Roche-des-Arnauds
		P7-12	Étude hydraulique - Sigouste	2027	SMIGIBA	Montmaur
	Prévenir et alerter	P7-21	Surveillance des systèmes d'endiguement en routine	2027	SMIGIBA	Plusieurs communes



SMIGIBA

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire
du Buëch et ses Affluents

10 Rue Léon Cornand
05 400 VEYNES

09 66 44 21 26 - contact@smigiba.fr
www.smigiba.fr